Nations Unies S/PV.7333



# Conseil de sécurité

Distr. générale
10 décembre 2014
Français
Original : anglais

## Communiqué officiel publié à l'issue de la 7333e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 10 décembre 2014, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 10 décembre 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7333e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ladsous.

Les membres du Conseil, M. Ladsous et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

---

14-66923 (F) 101214 101214




